

*Multiculturalisme*

saire au multiculturalisme. Il soulève également bien d'autres points à la fois positifs et critiques.

En considérant ce projet de loi visant à établir un ministère du Multiculturalisme, il est important de nous reporter au paragraphe 3(1) de la Loi sur le multiculturalisme canadien. C'est l'article qui expose la politique multiculturelle du Canada et il est très important. Il me semble illogique d'avoir un projet de loi qui établit un ministère sans dire dans ce projet de loi pourquoi nous voulons l'établir. Je crois que nous devrions revenir à l'énoncé des objectifs du premier projet de loi sur le multiculturalisme et qu'il faudrait faire mention de cet énoncé dans la loi.

Très rapidement, je voudrais me reporter aux 10 politiques qui sont exposées dans le paragraphe 3(1) du projet de loi C-93. Ce paragraphe fait mention de la diversité culturelle et raciale de la société canadienne, du multiculturalisme comme élément fondamental du Canada, de la participation entière et équitable à l'évolution de la nation, du même traitement et de la même protection en vertu de la loi, des relations interculturelles, de la reconnaissance de la diversité culturelle et de la préservation du patrimoine linguistique multiculturel en harmonie avec les politiques sur les langues officielles du Canada.

Le NPD considère les droits à l'égalité comme le principal objectif du multiculturalisme. Bien avant qu'il ne soit question de multiculturalisme comme c'est le cas aujourd'hui, nous et nos prédécesseurs, à commencer par J. S. Woodsworth, nous nous sommes élevés contre les injustices que subissaient les minorités ethniques et les violations des droits de l'homme qui font malheureusement partie de l'histoire de notre pays. Nous demandons des gestes et des politiques de réparation à l'égard de certaines de ces collectivités.

Nous continuons de protester contre les injustices contenues dans nos politiques d'immigration actuelles. Je sais que mon collègue, le député de Trinity—Spadina (M. Heap), développera davantage ce sujet. Nous continuons de déplorer la discrimination systématique qui vise les membres des minorités visibles dans le domaine de l'emploi. Il est scandaleux de penser que cette discrimination se pratique au sein de notre propre fonction publique et dans des domaines de compétence fédérale aussi bien que chez des employeurs du privé. Cette situation doit changer.

Nous nous préoccupons beaucoup aussi de l'augmentation du racisme au Canada. J'ai soulevé cette question en comité à propos du racisme dans les médias et j'ai deman-

dé que le ministère et le comité permanent s'y attaquent en priorité.

Le 2 juin, dans ma motion d'initiative parlementaire où je proposais de reconnaître le multiculturalisme comme une caractéristique fondamentale de la nation canadienne dans le préambule de la Constitution, j'ai soulevé un certain nombre de problèmes constitutionnels. Bien des groupes ethniques sont de plus en plus conscients et de plus en plus inquiets des menaces qui pèsent sur eux. Dans ma région, à Vancouver, c'est la communauté chinoise qui s'inquiète. Elle craint que la clause de dérogation ne permette pas de protéger ses droits et elle réclame des changements importants pour en garantir la protection dans la charte.

Dans mon allocution du 2 juin, j'ai fait valoir la politique de mon parti en faveur d'une plus grande protection constitutionnelle des droits des minorités et de la reconnaissance du multiculturalisme en tant que caractéristique fondamentale de notre pays. Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails aujourd'hui. Toutefois, je sais que mes collègues vont en parler un peu et que nous en reparlerons encore dans le cours de l'année.

Je voudrais bien avoir le temps de parler longuement du multiculturalisme et de la citoyenneté au Canada. Plus on s'y intéresse et plus on se rend compte que le multiculturalisme est extrêmement important et enrichissant. C'est une caractéristique fondamentale de notre pays, qu'il en soit question ou non dans notre Constitution. Plus du tiers des Canadiens sont d'origine autre qu'autochtone, française ou anglaise, et leur nombre s'accroît rapidement. Ensemble, ils forment la vaste majorité des Canadiens. Dans bien des localités de l'Ouest, les citoyens d'origine autre qu'anglaise ou française sont nettement en majorité. Il y a une différence intéressante à cet égard entre l'est, l'ouest et le centre du Canada.

Les immigrants d'Europe, d'Asie et d'autres continents contribuent à l'enrichissement du patrimoine culturel de même qu'au développement socio-économique du Canada. Ces dernières années, les immigrants viennent de plus en plus d'Asie, des Antilles, du Moyen-Orient et de l'Amérique latine. Le Canada est devenu une mosaïque riche et colorée et un refuge pour bien des citoyens de pays en voie de développement—pas encore assez. Il faut nous montrer encore plus généreux et ouvrir encore plus grand nos frontières à ces gens-là. Dans l'ensemble, la prétendue majorité blanche d'origine européenne du Canada accueille favorablement cette évolution. Toutefois, nombreux sont ceux qui nourrissent de graves réserves. Il leur faut reconnaître que tous les Canadiens sont des citoyens canadiens et bénéficient des mêmes droits. Nous ne voulons pas que de jeunes voyous fassent la promotion d'idées fascistes au Canada. La politique en matière de multiculturalisme doit assurer le